

Collez ici l'étiquette
de votre I-Perskin pour
nous communiquer
son N° de série en cas de
demande en SAV



DOCUMENT A CONSERVER

RÈGLES D'UTILISATION, CONSIGNES D'ENTRETIEN ET GARANTIE

RÈGLES D'UTILISATION

Pour être conforme aux conditions de garantie, l'utilisation de l'I-Perskin® requiert le respect des règles suivantes :

1. L'I-Perskin® est conçue **exclusivement pour la pratique de sports de combat pieds et/ou poings, avec des équipements de protection adaptés**. Toute autre utilisation entraînerait l'annulation de la garantie et ne pourrait engager la responsabilité de I-Percut® SAS.

Punchez toujours l'I-Perskin® **avec des gants adaptés** à la pratique de sports de combat. Pour les coups portés avec les pieds, utilisez exclusivement **des chaussures de sport souples sans partie métallique ou abrasive**.
2. **L'I-Perskin® s'utilise uniquement en intérieur**, dans un environnement sec et à distance minimum de 2 mètres d'une source de chaleur.
3. L'I-Perskin® doit être **installée exclusivement sur un sac de frappe** :
 - a. de la taille correspondant à celle de l'I-Perskin®,
 - b. de forme tubulaire et en bon état, garni de manière uniforme sur tout son volume, **permettant aux capteurs d'être tous en appui sur un support ferme**. Un sac vieillissant et déformé par l'usage, par exemple, est donc proscrit,
 - c. ne comportant pas de partie métallique, raccords ou réparations sur la zone de recouvrement.
4. **Autonomie de l'I-Perskin®** :
 - a. L'I-Perskin® est dotée d'une batterie interne, qui présente une autonomie de 14 jours pour une utilisation quotidienne d'environ 7 heures, et de 8 jours pour une utilisation quotidienne de 12 heures. Elle se met en veille lorsqu'elle n'est pas utilisée.
 - b. Charger la batterie interne de l'I-Perskin® à l'aide du powerbank (batterie externe) fourni.
 - c. Il est possible d'utiliser l'I-Perskin® pendant la charge, à condition que le powerbank soit rangé dans la pochette prévue à cet effet.
 - d. Recharger le powerbank une fois la charge de l'I-Perskin® terminée.
 - e. Il est également possible de désinstaller l'I-Perskin® du sac de frappe et de la brancher directement à une prise USB de type A. Préférer l'utilisation du powerbank.

5. Stockage et transport :

Veiller à toujours éteindre, rouler et ranger l'I-Perskin® dans le sac de transport fourni. La conserver à l'abri de l'humidité ou de sources de chaleur et la protéger de tout choc éventuel.

6. En cas de détérioration de l'I-Perskin®, stopper immédiatement son utilisation et contacter I-Percut® SAS.

CONSIGNES D'ENTRETIEN

- L'I-Perskin® embarquant un système électronique, elle n'est **pas lavable**,
- Nettoyer l'I-Perskin® avec un chiffon ou éponge juste humide,
- Ne pas utiliser de détergent,
- Pour la désinfecter, utiliser une mousse pour textile sans eau.

GARANTIE

I-Percut® SAS garantie l'I-Perskin® pendant une durée de 2 ans, soit 24 mois, la date de facture faisant foi.

Cette garantie est valable dans le cadre du respect des règles d'utilisation et consignes d'entretien ci-avant.

Toute utilisation contraire à ces règles et consignes, et toute modification, réparation, ouverture du système électronique, démontage, etc...qu'il soit effectué par l'acquéreur, l'un de ses collaborateurs, l'un de ses usagers ou tout autre personne, entraîne l'annulation immédiate de la garantie.

En cas de panne électronique ou d'abrasion du textile, I-Percut® SAS s'engage à réparer l'I-Perskin® ou à le remplacer. Le remplacement a lieu uniquement dans le cas où l'I-Perskin® est économiquement irréparable.

En cas de réparation, I-Percut® SAS ne peut s'engager sur des délais de réparation. Les délais sont communiqués au client dès l'analyse de la panne effectuée, en fonction de la disponibilité des pièces nécessaires à la réparation.

Une fois la période de garantie expirée, la réparation est possible sur devis.

Conformément aux Conditions Générales de Vente d'I-Percut® SAS :

Le Vendeur est tenu à une garantie contre les vices cachés et apparents du Produit. Le Client Professionnel est protégé dans le cas où le Produit serait affecté d'un défaut de réalisation du Produit, existant à la date de réception de la livraison et rendant le Produit impropre à une utilisation normale et prévisible.

Le Vendeur garantit ses produits contre les vices cachés, conformément à la loi, aux usages, la jurisprudence, et dans les conditions suivantes :

- La garantie ne s'applique qu'aux Produits entièrement fabriqués par le Vendeur ;
- La garantie ne s'applique qu'aux Produits qui sont devenus régulièrement la propriété de l'Acheteur ;
- La garantie est exclue dès lors qu'il a été fait usage des Produits dans des conditions d'utilisation ou de performances non prévues ;
- La garantie est exclue dès lors que les défauts et détériorations du Produit sont consécutifs à des conditions anormales de stockage et/ou conservation du Client Professionnel, ou relève de la faute du Client Professionnel.

Dans ces conditions le Vendeur remplacera ou fera réparer, à son choix, les Produits ou pièces concernées.

Le Vendeur ne couvre pas les dommages et les usures résultant d'une adaptation ou d'un montage spécial, anormal ou non de son Produit sauf, si celui-ci a été réalisé sous sa surveillance. La garantie se limite au remplacement ou à la réparation des pièces défectueuses. Le Produit est garanti vingt-quatre (24) mois, la date de facture faisant foi.

La garantie du Vendeur cesse de plein droit à l'issue de la période mentionnée ci-dessus. La garantie cesse également de plein droit dès lors que le Client Professionnel n'avertit pas le Vendeur du vice allégué dans un délai de vingt (20) jours ouvrés à partir de sa découverte.